

PV du conseil Municipal du 23 mai 2020

Rappel de l'ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Election du maire au scrutin secret
- Election du nombre des adjoints
- Election de chaque adjoint individuellement
- Vote des délégations du conseil municipal au maire
- Lecture de la charte de l'élu local
- Election des délégués au SIVOM Enfance et Jeunesse

Personnes présentes :

Arlette LARMAN, maire sortante

Pierre GRISELIN

Valéry BEAUVILLAIN

Gwenaël BRUGNANS

Emmanuel DEMONCHY

Ludivine FABRE

Elisabeth FERNANDEZ

David JEANJEAN

Danielle LACAZE

Vincent LARDET

Hélène MOREAU

Camille NOURRIT

Thérèse RIBENNES

Lydie SCHENCK

Géraldine THOMAS

Laurent TRONNET

Personnes absentes : aucune

1 / Passation / Désignation d'un secrétaire de séance et des 2 assesseurs

10h35 Mme Arlette LARMAN, maire sortante, fait un discours d'accueil. Ensuite, elle fait l'appel : tout le monde répond présent.

10h40 : elle passe la main à la personne la plus âgée des élus pour démarrer la séance. C'est Lydie SCHENCK, la doyenne, qui est désignée.

Lydie SCHENCK demande un volontaire pour être secrétaire de séance, c'est Géraldine THOMAS qui est désignée.

Ensuite sont nommés assesseurs les 2 plus jeunes élus : Hélène MOREAU et Camille NOURRIT.

2/ Election du maire

10h45 : Lydie SCHENCK demande qui souhaite se présenter au poste de maire. Un seul candidat se présente : Pierre GRISELIN.

Nous procédons au vote à bulletin secret.

Dépouillement :	Pierre GRISELIN	10 votes
	David JEANJEAN	3 votes
	Votes blancs	2 votes

Pierre GRISELIN est élu maire au 1er tour avec la majorité absolue.

Mme Arlette LARMAN lui remet symboliquement l'écharpe tricolore et les clés de la mairie et nous quitte.

Pierre GRISELIN prend la direction de la séance.

3/ Election des adjoints

10h50 Pierre GRISELIN nous explique que nous devons élire au minimum 1 adjoint et au maximum 4 adjoints.

Il nous propose 4 adjoints. On vote à main levée.

Qui est contre ? personne

Qui s'abstient ? personne

Nombre d'adjoints à élire : 4 adjoints

=> Election Du 1er adjoint

10h50 Pierre GRISELIN demande qui souhaite se présenter comme 1er adjoint. Un seul candidat se déclare : Laurent TRONNET.

On procède au vote à bulletin secret.

Dépouillement :	Laurent TRONNET	8 Votes
	David JEANJEAN	4 votes
	Vincent LARDET	2 votes
	Votes blancs	1 vote

Laurent TRONNET est élu 1er adjoint au 1er tour avec la majorité absolue.

=> Election du 2^{ème} adjoint

11h00 Pierre GRISELIN demande qui souhaite se présenter comme 2ème adjoint. Un seul candidat se déclare : Ludivine FABRE.

On procède au vote à bulletin secret.

Dépouillement :	Ludivine FABRE	15 Votes
-----------------	----------------	----------

Ludivine FABRE est élue 2ème adjoint au 1er tour avec la majorité absolue.

=> Election du 3ème adjoint

11h05 Pierre GRISELIN demande qui souhaite se présenter comme 3ème adjoint. Un seul candidat se déclare : David JEANJEAN.

On procède au vote à bulletin secret.

Dépouillement : David JEANJEAN 15 Votes

David JEANJEAN est élu 3ème adjoint au 1er tour avec la majorité absolue.

=> Election du 4ème adjoint

11h10 Pierre GRISELIN demande qui souhaite se présenter comme 4ème adjoint. Deux candidats se déclarent : Danielle LACAZE et Vincent LARDET.

On procède au vote à bulletin secret.

Dépouillement : Danielle LACAZE 8 Votes

Vincent LARDET 6 votes

Votes blancs 1 vote

Danielle LACAZE est élue 3ème adjoint au 1er tour avec la majorité absolue.

4/ Vote sur la délibération relative aux délégations du conseil municipal au maire (art L2122-22 du CGCT)

11h15 Pierre GRISELIN explique la nécessité pour le maire d'avoir des délégations pour l'exercice de sa fonction.

Les limites des points de l'article L 2122-22 du CGCT sont discutées ensemble.

- Point 2 : De fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal;

Limite fixée à 100 €

- Point 3 : De procéder, dans les limites déterminées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, et de passer à cet effet les actes nécessaires;

Limite fixée à 1 €

- Point 15 : D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal;

Limite fixée à 1 €

- Point 17 : De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal;
Limite fixée à 5000 €
- Point 20 : De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal;
Limite fixée à 1 €
- Point 21 : D'exercer, au nom de la commune, et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L 214-1 du code de l'urbanisme;
Limite fixée à 1 €

Après fixation des limites, nous procédons au vote à main levée

Pour	15
Contre	0
Abstention	0

La délibération relative aux délégations du conseil municipal au maire est votée.

5/ Charte de l'élu local

11h50 : Pierre GRISELIN fait la lecture de la charte de l'élu local et remet un exemplaire à chaque élu.

6/ Election des délégués au SIVOM Enfance et Jeunesse

12h00 Pierre GRISELIN nous demande de passer à l'élection des 3 titulaires et 3 suppléants au SIVOM Enfance et Jeunesse.

⇒ Election des titulaires

Pour 3 postes à pourvoir : 3 candidats : Pierre GRISELIN, Ludivine FABRE et Elisabeth FERNANDEZ

- Election 1 : candidat Pierre GRISELIN

Dépouillement :	Pierre GRISELIN	10 votes
	Ludivine FABRE	3 votes
	Votes blancs	2 votes

- Election 2 : candidate Ludivine FABRE

Dépouillement :	Ludivine FABRE	15 votes
-----------------	----------------	----------

- Election 3 : candidat Elisabeth FERNANDEZ

Dépouillement :	Elisabeth FERNANDEZ	12 votes
	Géraldine THOMAS	1 vote
	Votes blancs	2 votes

Pierre GRISELIN, Ludivine FABRE et Elisabeth FERNANDEZ sont élus titulaires au SIVOM Enfance et Jeunesse.

⇒ ***Election des suppléants***

3 postes à pourvoir 3 candidats : Emmanuel DEMONCHY Thérèse RIBENNES Géraldine THOMAS

Dépouillement :	Emmanuel DEMONCHY	15 votes
	Thérèse RIBENNES	15 votes
	Géraldine THOMAS	15 votes

Emmanuel DEMONCHY, Thérèse RIBENNES et Géraldine THOMAS sont élus suppléants au SIVOM Enfance et Jeunesse.

7/ Clôture

12h28 Pierre GRISELIN annonce la cloture du Conseil Municipal.